

# Sport et société au Luxembourg 1880-1990

## Esquisse d'une étude socio-historique du sport luxembourgeois

- En 1988, les 51 fédérations sportives affiliées au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (C.O.S.L.) revendiquent plus de 80 000 membres, soit environ un licencié sportif pour cinq habitants<sup>1</sup>.

- Les quotidiens luxembourgeois réservent "plusieurs jours de la semaine, le quart ou le tiers des pages" à l'information sportive<sup>2</sup>.

Ces deux traits sociologiques - pris au hasard - révèlent chacun à sa manière, que le sport se situe au coeur même de la société luxembourgeoise de la fin du 20<sup>e</sup> siècle. Or n'est-il pas surprenant de constater que jusqu'à une époque récente, tant les sociologues que les historiens luxembourgeois n'ont guère intégré dans leur champ de recherche, l'étude du sport? Délaissée, voire même dédaignée par les chercheurs en sciences sociales, la production intellectuelle et scientifique sur le sport luxembourgeois est en très grande partie le fruit des seuls agents sociaux du sport, fussent-ils professeurs d'éducation physique, experts en médecine sportive, dirigeants ou journalistes sportifs<sup>3</sup>. C'est d'ailleurs en recourant à leur travaux que Marc Thiel a eu le courage de montrer que l'historien peut apporter des éléments nouveaux à l'histoire et à la sociologie du sport national<sup>4</sup>. Ses travaux de pionnier

portant essentiellement sur la naissance des sports au Grand-Duché nous ont facilité la tâche dans l'élaboration et d'une chronologie et d'une "périodisation" socio-historique du sport.

C'est autour d'elles que nous construisons le présent essai; c'est à partir d'elles que nous essayons de dégager quelques caractéristiques socio-historiques.

### La période préhistorique: des jeux sociétaires au sport 1848-1880

Accusant un retard d'une cinquantaine d'années sur l'Angleterre et d'une vingtaine d'années sur l'Allemagne, le sport moderne est né au Luxembourg vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle. La transformation de la confrérie du tir à l'arqebuse en une "Société des Arquebusiers", la fondation de la première société de gymnastique, le "Turnverein" en 1848/49, l'existence d'une école de natation aux bords de l'Alzette constituent autant d'exemples qui nous permettent de mieux appréhender l'émergence des activités physiques et sportives au Luxembourg d'avant la révolu-

tion industrielle<sup>5</sup>. L'introduction de celles-ci a une double origine. La première est l'influence sinon l'importation pure et simple du modèle de la gymnastique sociétaire propagée en Allemagne par Jahn et diffusé à Luxembourg par un professeur allemand Stammer<sup>6</sup>. La seconde est l'adoption par la bourgeoisie et les classes moyennes de la ville de Luxembourg de ces mêmes principes d'organisation, qui plus est des programmes idéologiques véhiculés par les sociétés gymnastiques d'outre-Rhin. Thiel considère que sociabilité et sentiment national sont "les caractéristiques de la première société de gymnastique..." et que "réunions et banquets ont la fonction de stimuler la conscience patriotique des membres"<sup>7</sup>. Et nous ajouterions volontiers ... la conscience de classe des membres! Comme le souligne le sociologue Antoine Haumont, les classes bourgeoises peuvent ainsi mettre en oeuvre à l'intérieur des sociétés les qualités intellectuelles qu'on leur attribue volontiers ... telles leur capacité d'organisation ou leur efficacité d'exécution. Par ailleurs, les règles des sociétés sont souvent explicitement référées à l'égalité, au respect des contraintes librement choisies et à la méritocratie.

## L'ère de l'émergence et de la consolidation sociale du sport sociétaire privé 1880/90-1940

A cette préhistoire du sport luxembourgeois qui s'achève vers 1880/90, succède une période caractérisée d'abord par le développement et la diversification des activités sportives, puis par la mise en place d'un système d'organisation et d'institutionnalisation du mouvement sportif<sup>8</sup>. Cette première période, allant jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, coïncide avec la période du "take off" économique qui transforme une région archaïque et rurale en un pays hautement industrialisé. Au fur et à mesure des mutations sociales et aussi des changements dans les conditions matérielles de l'existence - en particulier de l'accroissement du temps libre après la première guerre mondiale, le modèle du sport de compétition sociétaire devient un des piliers, sinon le pilier fondamental de la culture populaire luxembourgeoise. Un examen plus événementiel du modèle sportif en place entre 1890 et 1940 permet une "périodisation" socio-historique plus nuancée et ... moins conceptualisée! Entre 1880-1900, les sports anglais - tel le football, le tennis et le croquet - se pratiquent dans les sociétés gymnastiques qui se fédèrent en 1899. L'apparition des sports anglais entraîne une organisation sportive suivant le modèle britannique du club. En 1884 est fondé le premier groupement cycliste, le "Veloce Club"; à partir de 1906 l'athlétisme et le football sont organisés en clubs qui se groupent en une fédération commune. L'introduction et la diffusion du modèle du club anglais dans la société luxembourgeoise de la belle époque ouvre la voie à des compétitions sportives rationalisées: le cyclisme luxembourgeois connaît ses premières compétitions réglées dès le début du 20<sup>e</sup> siècle; en 1909/1910 se déroulent les premiers championnats nationaux de football<sup>9</sup>. L'émergence du sport de compétition au niveau national entraîne rapidement l'organisation de rencontres sportives internationales de même qu'elle explique la participation de sportifs luxembourgeois aux Jeux Olympiques de Stockholm en



1912<sup>10</sup>. C'est à la même époque que le caractère bourgeois du sport luxembourgeois commence à s'estomper. Ainsi les jeunes gens des milieux ouvriers sont de plus en plus sollicités.

Mais le véritable décollage du mouvement sportif comme phénomène social généralisé ne commence qu'au début de l'entre-deux-guerres et voit le triomphe à la fois du jeu collectif avec le football et du champion-star, un Nicolas Frantz ou un Metty Logelin. Au lendemain de la première guerre mondiale, le football luxembourgeois comprend 23 clubs<sup>11</sup>. Cinq ans plus tard, on compte pour l'ensemble de la Fédération 46 clubs et 2 588 licenciés et à la fin des années trente le nombre total des équipes a doublé en moins de dix ans (1929: 81; 1939: 179). Au début des années 1920, peu de communes rurales disposent d'un club figurant sur les tablettes de la Fédération. A la fin de la saison 1919-1920, la Fédération contrôle 29 clubs. Sur ce total, 23 clubs sont implantés soit dans le canton d'Esch-sur-Alzette (15) ou dans la ville de Luxembourg et dans sa proche-banlieue (10). Vers la fin des années 30, lorsque le nombre des clubs a plus que doublé (1920: 28; 1939: 76), une trentaine environ se sont implantés dans des communes rurales. De manière générale, la diffusion a, semble-t-il, affecté les communes rurales où les agriculteurs ne constituent qu'une minorité (Steinsel, Kopstal, Perlé) tandis que l'apparition éphémère caractérise souvent les sociétés footballistiques créées en société paysanne (Jeunesse Wilwerdange: 1926-1928; Weiss a Ro't Michelau: 1934-1939; FC Holzthum 1934 etc.). Ainsi, malgré son aspect de "fait social total", le football luxembourgeois de l'entre-deux-guerres est majoritairement un phénomène social urbain, lié plus au développement de la classe ouvrière qu'à la timide émergence des classes moyennes.

Une pénétration analogue en milieu populaire peut être observée pour d'autres sports, tels le cyclisme, la boxe et l'haltérophilie ou la gymnastique. Par contre d'autres activités sportives comptent encore majoritairement des pratiquants issus de classes moyennes et de la bourgeoisie; l'athlétisme et la natation en sont les meilleurs exemples. En revanche le tennis et l'escrime comptent exclusivement des sportifs d'origine bourgeoise et conservent de ce fait leur caractère très élitiste. Donc, malgré une réelle démocratisation, le mouvement sportif luxembourgeois de l'entre-deux-guerres connaît une certaine ségrégation sociale au niveau des pratiques sportives. Faut-il

Photo in: 75 Joer F.C. Amis des Sports Pratzertal 1914-1989

**Le modèle du sport de compétition sociétaire devient un des piliers de la culture populaire luxembourgeoise.**

pour autant réfuter au sport luxembourgeois d'avant 1940 une fonction d'intégration sociale? L'état actuel de nos recherches en histoire sociale nous permet d'avancer que la démocratisation du sport de l'entre-deux-guerres suit de très près la valorisation de l'éducation physique par les pouvoirs publics. L'introduction graduelle de leçons de gymnastique au niveau de l'enseignement primaire - du moins au niveau des grandes communes, - la prise en charge de l'éducation physique au niveau de l'enseignement secondaire par des professeurs diplômés à partir du milieu des années trente et la fondation de la L.A.S.E.L. constituent les principaux jalons qui nous permettent de mieux appréhender l'apport de l'enseignement au mouvement sportif<sup>12</sup>. Quant à la quantification sociale de cet apport, nous pouvons avancer tout au mieux des affirmations hypothétiques. Si de façon générale, l'éducation physique en milieu scolaire a été bénéfique pour la très grande partie des sports sociétaires, au moins deux disciplines sportives doivent leur origine en terre luxembourgeoise à des raisons éducatives. Nous songeons et au tennis de table et au basketball: l'implantation du tennis de table s'explique par l'initiative spontanée de quelques étudiants<sup>13</sup>; par contre la fondation de la fédération de basketball - autre sport fortement prisé par la jeunesse estudiantine - , n'est pas le fruit de la seule initiative privée: "Von Anfang an stand fest, daß es nicht um die Gründung eines autonomen Sportverbandes ging. Der Basketballverband sollte ein Bestandteil des Luxemburger Katholischen Jugendverbandes sein. [...] Dazu muß gesagt werden, daß den katholischen Jugendvereinen durch den autonomen Fußballverband und die Scouts-Bewegung eine große ernstzunehmende Konkurrenz entstanden war."<sup>14</sup> Comment expliquer ce discours surprenant, intégré dans une brochure commémorative où il est d'usage de camoufler la vérité historique sous le couvert d'une revendication d'apolitisme et de philanthropie sociale? Le déploiement du mouvement sportif et la persistance du phénomène de la ségrégation sociale entre les différents sports font nécessairement du sport luxembourgeois de l'entre-deux-guerres un enjeu politique. Si les socialistes et les libéraux assurent leur soutien au sport depuis la belle époque, l'attitude plus que réservée de l'évêché envers les pratiques sportives explique du moins partiellement l'intérêt peu développé du parti de la droite pour les questions sportives. Ce n'est qu'à partir du début des années vingt que la droite manifeste un certain intérêt pour les questions sportives; ce n'est qu'à partir des années 1930 que le gouvernement dominé par le parti de la droite accorde une importance toute relative à l'éducation physique et au sport. Cette volonté se traduit en 1930 par la création du Conseil Supérieur d'Education Physique<sup>15</sup> et en 1938 par la création de l'Insigne Sportif National<sup>16</sup>... les deux seuls résultats tangibles pouvant être réalisés dans cette période<sup>17</sup>. Les gouvernements et par là l'Etat de l'entre-deux-guerres ne suivent donc pas l'engouement national pour le sport. Peu de choses, sinon rien n'est fait par le pouvoir public pour le sport<sup>18</sup>, ce qui nous amène à qualifier la période 1890-1940 du sport luxembourgeois comme l'ère de l'émergence et de la consolidation sociale du sport sociétaire privé<sup>19</sup>.

## Le sport luxembourgeois sous régulation publique 1945-1976/80

C'est seulement après la deuxième guerre mondiale que le monde politique commence à envisager sérieusement la mise en place d'une législation sportive globale. Cette intention se traduit par l'élaboration d'un Arrêté grand-ducal communément connu sous l'appellation "Onst Sportgesetz"<sup>20</sup>. Son objectif fondamental est de placer "l'éducation physique de la jeunesse, la pratique des sports et le scoutisme ... sous le contrôle de l'Etat"<sup>21</sup>. Loin de constituer une banalité, l'article 1<sup>er</sup> dudit Arrêté grand-ducal permet à l'Etat luxembourgeois et ... aux équipes politiques au pouvoir de disposer de moyens d'action en matière de politique sportive. C'est ainsi que la "Sportgesetz" prévoit: - la création du poste de "Commissaire général aux sports" (art. 4); - l'institution d'un "Conseil supérieur d'éducation physique" (art. 5)<sup>22</sup>; - la fondation d'une "Ecole Nationale de culture physique" (art. 11)<sup>23</sup>; et la définition d'une politique subventionnelle à l'égard du mouvement sportif (art. 12). La portée innovatrice de la plupart de ces articles est telle qu'elle confère à la loi sportive l'allure d'un véritable programme public des sports "au léger accent doctrinal".

Le volet doctrinal peut être cerné au travers de l'article 6: "Le sport proprement dit, qui est le sport amateur reconnu par le Comité International Olympique, est dirigé par les Fédérations sportives". En d'autres termes, l'activité sportive est uniquement perçue dans ses dimensions sociétaire et compétitive; toute autre dimension socio-culturelle du sport n'est guère évoquée, sinon que l'éducation physique consiste "à assurer le développement et le perfectionnement physique de l'enfant et de l'adolescent et à lui donner le goût de la vie saine, de la discipline librement acceptée et de la solidarité humaine" (art. 3). C'est autour de cette constellation doctrinale que se formule la relation entre le sport luxembourgeois et le pouvoir public; ... une relation qui n'accusera guère de grands changements jusqu'au milieu des années 1970.

En 1976 sera votée la deuxième loi concernant l'éducation physique et le sport dont nous citons in extenso le chapitre 1<sup>er</sup>:

"Art. 1. L'éducation physique et le sport ont pour objectifs: - de promouvoir la santé, le développement et le perfectionnement physiques; - de développer le goût de l'effort et de l'initiative, le sens de la responsabilité, de la discipline et de la loyauté; - de favoriser l'épanouissement et l'équilibre de la personnalité; - de faciliter l'intégration sociale et de renforcer la solidarité; - de permettre une saine utilisation des loisirs.

Art. 2. L'Etat, conscient de la valeur et de l'importance de l'éducation physique et des sports, éléments de la culture, tant pour l'individu que pour la société, assume, en vue de la réalisation des objectifs prémentionnés et en fonction des différents domaines, une mission de direction, d'orientation, de coordination, d'appui et d'encouragement.

Art. 3. Tout citoyen a le droit de pratiquer librement le sport de son choix"<sup>24</sup>.

Autant de thèmes de qualité abordés, qui montrent une certaine détermination du pouvoir public à construire un discours socio-sportif plus consistant et davantage nuancé que celui de l'Arrêté grand-ducal de 1945. Outre la mise en exergue, - tant soit peu apologétique, du rôle socio-éducatif du sport, il nous semble que la législation de 1976 consacre définitivement l'institutionnalisation de la relation "Etat/pouvoir public - sport", dont la consolidation s'est effectuée graduellement durant la période trentenaire 1945-1976: la création de l'I.N.S. (Institut National des Sports)<sup>25</sup>, le développement du service médico-sportif<sup>26</sup>, l'établissement de plans quinquennaux d'équipement sportif<sup>27</sup> et le développement constant de l'aide subventionnelle accordée au mouvement sportif<sup>28</sup> n'en représentent que les exemples les plus tangibles. En ce sens, la "nouvelle loi sportive" se caractérise moins par une volonté d'innovation que par son intention d'adapter la législation sportive par une loi globale à la réalité socio-sportive du Luxembourg des années 1970.

Or quels sont les traits saillants de cette réalité socio-sportive?

- Entre 1959 et 1976, 17 nouvelles fédérations sportives seront affiliées au C.O.L. (devenant en 1974 le C.O.S.L.); telles les fédérations - de tir à l'arc, - ski nautique, - de jeu de quilles, - de volleyball, - de marche...<sup>29</sup>. Si un grand nombre de fédérations sportives connaissent depuis les années 1960 une croissance de leurs effectifs, il convient de souligner que le rythme de développement est particulièrement important pour le basketball, le tennis de table et le volleyball. Comment expliquer la réussite des disciplines citées? La pratique sportive "indoor" autant que l'image de sport "soft" leur permettent de recruter des pratiquants parmi un large éventail de groupements sociaux et de classes d'âges tant masculines que féminines<sup>30</sup>. Ces quelques exemples nous montrent que depuis la fin des années 1950, une généralisation accrue et une diversification prononcée des activités sportives peuvent être observées.

- A partir du début des années 1970, le développement du champ socio-sportif est accompagné par un changement dans la pratique du sport. L'apparition du jogging, le succès de la planche à voile ou la pratique du ski pendant les vacances d'hiver ne constituent que quelques-uns des indicateurs d'un phénomène socio-culturel que les sociologues appellent le sport-loisir. Souvent opposé à la pratique sportive organisée dans les clubs, le sport-loisir se caractérise par - "l'absence d'institution et de projet compétitif, absence de règles, absence de rôles"<sup>31</sup>. Qu'une telle opposition "sport sociétaire - sport-loisir" soit pertinente en tant que constatation sociologique généralisée, nous pouvons l'admettre; mais appliquée à la situation socio-sportive luxembourgeoise, elle ne résiste guère à une analyse quelque peu approfondie. Ainsi la loi de 1976 considère le sport-loisir comme une "activité physique à caractère sportif pratiquée à titre essentiellement récréatif"<sup>32</sup> et à l'égard de laquelle, l'Etat et les communes assument "une mission d'animation et d'appui, notamment en matière d'équipement, d'installations et d'encadrement technique"<sup>33</sup>. Le sport-loisir n'est donc perçu dans sa fonction "concurrente", mais plutôt dans son rôle complémentaire par rapport au sport sociétaire. Telles semblent être les principales caractéristiques

de la réalité socio-sportive luxembourgeoise des années 1970.

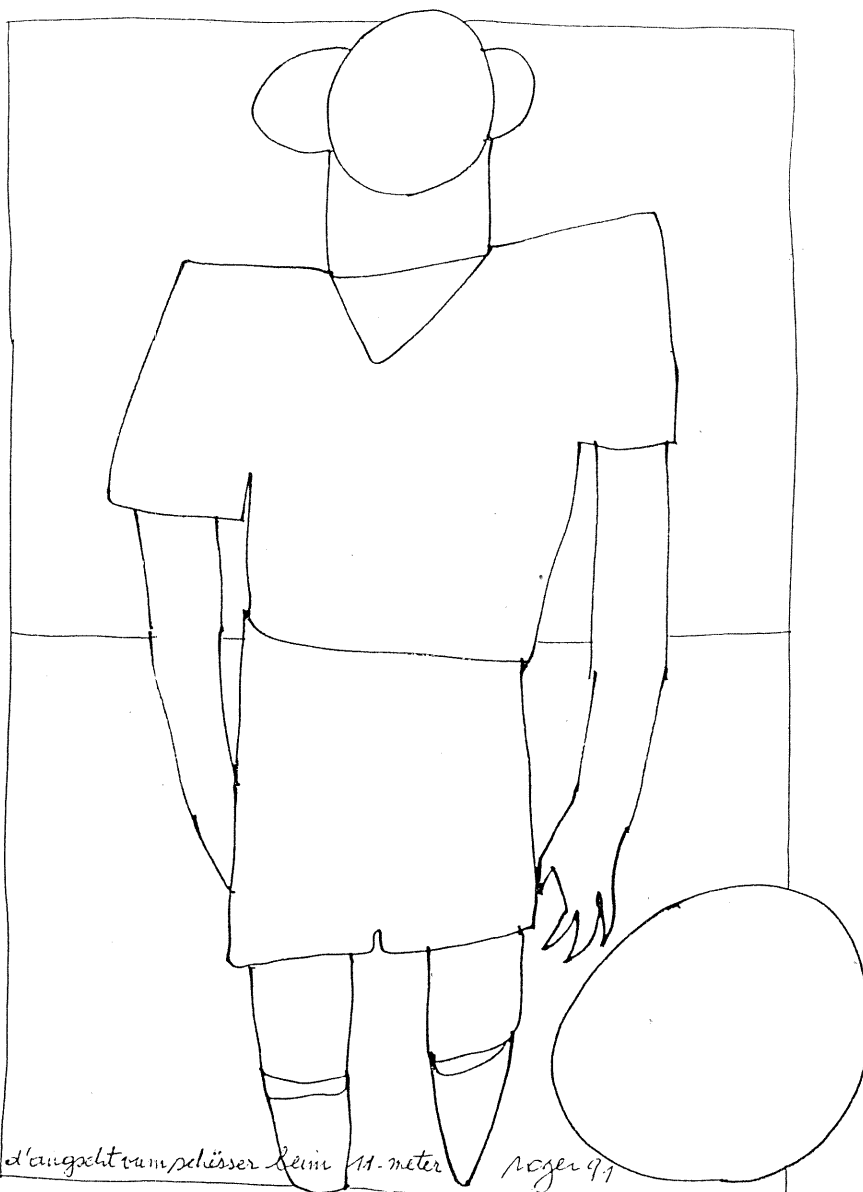
## Au lieu de conclure ..., quelques réflexions sociologiques sur l'évolution du sport luxembourgeois depuis 1976/1980

De façon générale, l'évolution du mouvement sportif est déterminé par les changements socio-économiques que subit une nation. Or il nous paraît important de rappeler aux lecteurs de "forum", que la période 1945-1990 est certainement celle où, sous l'effet de la croissance économique et des mutations sociales qu'elle entraîne, la société luxembourgeoise enregistre des transformations impressionnantes<sup>34</sup>:

- la tertiarisation de la population active,
- l'importance vitale de la présence étrangère pour le Luxembourg,
- l'émergence du phénomène de l'émancipation des femmes luxembourgeoises - au demeurant modeste
- et un bien-être matériel imprégnant une grande partie du corps social,

représentent autant de caractéristiques sociographi-

Roger Manderscheid



ques agissant sur le champ socio-culturel du sport luxembourgeois<sup>35</sup>. C'est en fonction de celles-ci qu'il faut appréhender tant la régulation publique en matière sportive - que la diversification des activités sportives pour la période 1945-1976/80; c'est précisément en recourant à ces mêmes indicateurs socio-graphiques que nous tâchons de définir, - même si ce n'est que de façon succincte, les traits sociaux dominant la réalité sportive des années 1980-1990.

D'une manière générale<sup>36</sup>, nous pouvons observer: a) la montée incessante des sports individuels (tennis, natation, cyclisme, gymnastique d'entretien, golf); b) l'apparition de nouvelles pratiques sportives individuelles (jogging, badminton, squash, bicross); c) la pratique polyvalente de ces mêmes sports (sport de loisir à titre privé ou au club, sport de compétition).

Bien que ces phénomènes constituent des tendances socio-sportives propres à toutes les sociétés postindustrielles, il convient pourtant d'insister sur la portée socio-culturelle primordiale qu'ils détiennent et à l'intérieur du mouvement sportif luxembourgeois et dans la micro-société. Soulignons à cet égard qu'une certaine corrélation peut être remarquée entre le développement des sports individuels en général et le rôle de plus en plus déterminant que jouent les classes moyennes à l'intérieur de notre société.

Peut-on conclure par là que le sport collectif est de plus en plus délaissé par les classes moyennes? La belle santé du basketball, ainsi que les pratiques répandues du volleyball et du handball semblent infirmer une telle hypothèse. Mais évitons de tomber dans le piège d'un certain "déterminisme sociologique" qui reporte telle pratique sportive à telle classe sociale. Malgré l'absence de données sociographiques détaillées, nous soulignons plutôt la fonction d'inté-

gration sociale des sports collectifs. Citons à titre d'exemple le football dont la composition sociale englobe un large éventail d'entités sociales: classes moyennes, classe ouvrière et travailleurs immigrés, monde rural. Ajoutons le basketball dont la composition sociale est dominée par les classes moyennes et les couches populaires.

Bref, le sport luxembourgeois des années 1980 - qu'il soit "individuel" ou "collectif", "de loisir" ou "de compétition" - continue sa diffusion dans les classes sociales traditionnellement concernées par la culture sportive. De ce point de vue, les années 1990 ne marquent guère une césure. Par contre, nous pouvons détecter un certain changement dans l'attitude des Luxembourgeois par rapport à la pratique sportive: attitude se caractérisant par son côté velléitaire et s'illustrant en même temps par un éclectisme prononcé. Ce qui nous amène à définir le "sportif" (ou la sportive) luxembourgeois(e) moyen(ne) comme étant un(e) "multipratiquant(e) ès sport".

A cette consommation généralisée des pratiques sportives s'oppose le sport de compétition. Confiné dans les structures sociétaires et fédératives, basé traditionnellement sur le principe de l'amateurisme<sup>37</sup>, le sport de compétition subit depuis quelque temps des changements qui tout en étant ponctuels peuvent s'avérer non moins décisifs. L'évolution du tennis-club de Bonnevoie<sup>38</sup> et le "modèle luxembourgeois" préconisé par l'entraîneur de football Paul Philipp illustrent chacun à sa manière l'émergence du semi-professionalisme dans le sport luxembourgeois. De ce fait, le mouvement sportif luxembourgeois risque de perdre à tout jamais une propriété qui le caractérisait depuis sa fondation, - l'amateurisme.<sup>39</sup>

Claude Wey

#### Notes

- 1) cf. Statistiques historiques 1839-1989, Stateg, Luxembourg, tableau Z.000. Fédérations et associations sportives nationales affiliées au C.O.S.L., p. 600.
- 2) Paul Kremer, La société luxembourgeoise et le sportif, in *Sur quelques aspects du sport moderne*, éd. par l'Extension de l'Université Libre de Bruxelles à Luxembourg et le C.O.S.L. en collaboration avec le Ministère de l'Education Physique et des Sports et le Ministère de la Santé, Esch/Alzette, 1986, pp.51-59, plus spécialement p.58.
- 3) cf. Jean-Pierre-Roger Strainchamps, Cent-cinquante ans de dissertations élaborées dans le cadre du stage ou de la formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur en Luxembourg et de contributions aux Programmes et aux Chroniques de l'E.S. 1837-1987, Luxembourg, 1988, plus spécialement 07. Education physique et sportive, pp.91-105; cf. Sur quelques aspects du sport moderne, op. cit.; C.O.S.L., Pour une politique globale du sport. Essai de doctrine et de programme d'action, Luxembourg, 1975; Robert Decker, Histoire de l'éducation physique et des sports au Luxembourg. Dates, textes, documents, Institut Pédagogique, Luxembourg 1972; G. Goniva, Die Organisation des Sports im Großherzogtum Luxemburg, Saarbrücken, 1975; A. Knepper, Histoire de l'Athlétisme, Esch/Alzette, s.d.; Comité Olympique Luxembourgeois, Le Cinquantenaire du C.O.L., Luxembourg, 1964; Armando Bausch, en collaboration avec Henri Bressler (vol. II et III) et Gaston Zangerlé (vol. III), Sternstunden des Luxemburger Sports, Luxembourg, 1988 (vol. I), 1989 (vol. II), 1990 (vol. III); Fédération Luxembourgeoise de Football, 75 ans de Football au Grand-Duché de Luxembourg. 1908-1983, Luxembourg, 1983; Fédération Luxembourgeoise de Basketball, Cinquantième anniversaire 1933-1983, Luxembourg, 1983; Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table, 1936-1986, Luxembourg, 1986; Cercle grand-ducal d'escrime et de gymnastique, Cent ans - Cercle grand-ducal d'escrime et de gymnastique, 1879-1979, Luxembourg, 1979; Ligue des associations sportives étudiantes luxembourgeoises, 50e anniversaire 1938-1988, Luxembourg, 1988; Claude Origer, 1946-1986: 40 ans de tennis au Luxembourg, Luxembourg, 1986; Union des Sociétés

- Luxembourgeoises de Gymnastique, 75e anniversaire 1899-1974, Luxembourg, 1974.
- 4) Marc Thiel, Education physique et sports au Grand-Duché: une esquisse de leur décollage (milieu du 19e siècle-1940), mémoire de maîtrise, Université de Strasbourg II, 1987; id, Les aventures du corps féminin dans le mouvement sportif luxembourgeois, in *Almanach 1988*, pp. 424-429; id, Des jeux aux sports: une esquisse de l'histoire sociale des activités physiques au Grand-Duché, in *Mémorial 1989: la société luxembourgeoise de 1839-1989*, Schwebsange: les publications mosellanes, 1989, pp. 955-959. Pour les problèmes de méthodologie et d'analyses sociologiques générales nous nous sommes basés sur les travaux de recherche des universitaires suivants: Alfred Wahl, Les archives du football. Sport et société en France, 1880-1980, Paris, 1989; id, Le Football, un nouveau territoire de l'historien, in *Vingtième siècle*, no 26 avril-juin 1990, pp. 127-131, ce no 26 constitue un numéro spécial consacré au football; Raymond Thomas, Antoine Haumont, Jean-Louis Levet, Sociologie du sport, P.U.F., 1987; Pierre Bourdieu, Programme pour une sociologie du sport, in *Choses dites*, Paris, 1987, pp. 203-216.
- 5) Marc Thiel, Des jeux..., op. cit., p.955.
- 6) Ibid.
- 7) Ibid.
- 8) Ibid., p.956; cf. Raymond Thomas, La sociologie..., op. cit., pp. 71-77.
- 9) Marc Thiel, op. cit., p.957.
- 10) C.O.L., op. cit., p.21, C'est durant la même année que Maurice Pescatore fonda le Comité National Olympique Luxembourgeois.
- 11) Pour les données statistiques concernant le football, voir surtout: Fédération Luxembourgeoise de Football, op. cit. pp. 239-308, plus spécialement, pp. 239-240, 303-306.
- 12) Robert Decker, Histoire de l'éducation physique..., op. cit., pp. 17-18; cf. L.A.S.E.L., op. cit., pp. 25-59.
- 13) F.L.T.T., op. cit., pp. 5-11.
- 14) F.L.B.B., op. cit., pp. 26-27.
- 15) Arrêté ministériel du 8 mai 1930, cf. C.O.L., op. cit., p. 66.
- 16) Arrêtés ministériels du 10 juin 1939, cf. C.O.L., pp. 90-93.

17) cf. C.O.L., op. cit. p. 72.

18) Ibid.

19) L'expression est du sociologue Antoine Haumont. Voir Robert Decker, La structure du mouvement sportif privé, in Flambeau no 32, février 1988, pp. 34-43, plus spécialement pp. 35-36.

20) Arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945 concernant l'éducation physique, l'organisation sportive et l'hygiène sociale, cf. C.O.L., op. cit., pp. 105-107.

21) Article 1er de l'Arrêté, cf. C.O.L., op. cit., p. 105.

22) cf. C.O.L., op. cit., p. 106.

23) Ibid. En 1950 sera créée une "Ecole Nationale de l'Education Physique". cf. Arrêté ministériel du 30 août 1950 réglant les conditions d'organisation de cours dans le cadre prévu par l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945 pour une Ecole Nationale d'Education Physique, in C.O.L., op. cit. pp. 118-119.

24) Loi du 26 mars 1976 concernant l'éducation physique et le sport, in Mémorial, 1976, pp.167-171.

25) C'est en 1957 que naît "dans les hauts lieux sportifs de notre pays, l'idée de la réalisation d'un Institut National des Sports. M. Victor Bodson, Ministre des Sports, en fit part aux journalistes sportifs...", in C.O.L., op. cit., p.139.

26) Voir: Pour une politique globale du sport, op. cit., p.18.

27) Ibid., p. 18: "Loi du 11 novembre 1968 autorisant le gouvernement à subventionner l'exécution d'un programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal". Voir aussi p. 18.

28) Ibid., pp. 22-25; voir surtout: Statistiques historiques, op. cit., K 116. Les dépenses budgétaires par fonction: vue d'ensemble, pp. 378-380.

29) Statistiques, op. cit., p. 600.

30) Voir dans ce dossier la contribution d'Anne-Marie Faber, Dynamique féminine dans le mouvement sportif luxembourgeois.

31) La formule est de A. Haumont. Cf. La sociologie du sport, p. 86.

32) cf. article 27 de la loi du 26 mars 1976, op. cit., in Mémorial, 1976, p. 170.

33) cf. article 28, ibid.

34) Voir Claude Wey, La société luxembourgeoise 1944-1974, in forum, mai 1988, no 103; pp. 15-18; ibid., Des classes moyennes, décembre 1989, no 116, pp. 17-23.

35) Ibid.

36) Nos réflexions portant sur la période 1976/1980-1990 ne mettent en exergue que quelques-unes des tendances socio-sportives que nous croyons être déterminantes pour le mouvement sportif luxembourgeois. Pour des analyses plus détaillées voire plus nuancées, nous invitons les lecteurs du "forum" à étudier les autres articles du présent dossier.

37) cf. Art. 6 de l'Arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945, in C.O.L., op. cit., p. 106

cf. Chapitre V de la Loi du 26 mars 1976, in Mémorial, op. cit., pp. 169-170.

38) Voir dans le présent dossier la contribution d'André Wengler, Le tennis - Un sport de toutes les couleurs.

39) Notre contribution constitue en premier lieu un instrument de travail pour le dossier intitulé - Sport. Précisons enfin que cet instrument de travail a été réalisé par l'application de deux démarches investigatrices différentes. La 1ère partie de l'essai, - celle qui est consacrée à l'histoire du sport d'avant 1940, est basée sur des travaux publiés (Thiel: sport luxembourgeois, voir introduction; Wahl et Haumont: méthodologie et terminologie). Par contre, l'analyse de la période 1945-1990 repose en grande partie sur une recherche documentaire et sur une réflexion analytique personnelles.